

## AVENANT N° 8 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la Fédération française de lutte  
représentée par son président, Monsieur Alain BERTHOLOM  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 78444870600043

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

17

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 1 281 116 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 544 048 €, le solde restant s'élève à 737 068 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **207 500 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **1 488 616 €**.

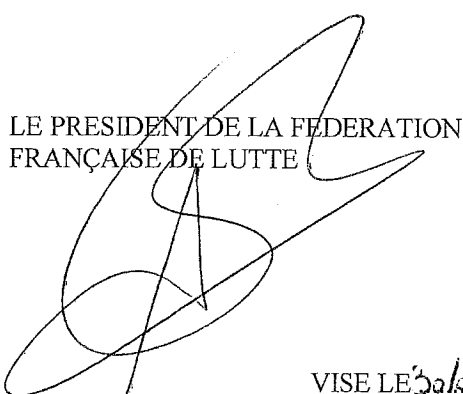
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **2 201 274 €**.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

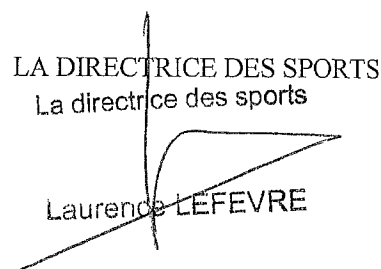
Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE LUTTE



Fait à Paris le 04 SEP. 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS  
La directrice des sports



Laurence LEFEVRE

30/08/2017  
VISE LE 30/08/2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2.7.2.26.7504

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires.		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de licences	18644	21026	23000	25000	25000
Nombre d'ATP	28772	34613	26600	28000	28000
Nombre total de licences et d'ATP	47316	55639	49000	53000	53000
Nombre et taux de licences féminines	4014 (21,65%)	4805 (22,85%)	4800 (20,87%)	5500 (22%)	5500 (22%)
Nombre et taux de licences en ZUS	2912 (15,7%)	2904 (13,81%)	3600 (15,65%)	4000 (16%)	4000 (16%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	3248 (17,52%)	3763 (17,9%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	32	68	27	30	30
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives					
Solidité financière	16,44	0	35,0 %	40,0 %	40,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	35	39	20	20	20
Rang sportif de la France					
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs					
Taux de suivi médical complet - SHN	54,26%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	35,48%	69,58%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir	32	1	0		
Nombre d'emplois d'avenir					
Lettres de missions signées dans CTS-Web	25 (83,33%)	25 (83,33%)			
Nombre et taux de lettres de missions signées					

Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CTS-Web	Taux de lettres signées		100%		100%		100%
Mettre en œuvre une politique territoriale pour soutenir nos structures déconcentrées.	Conventions signées par les structures déconcentrées	119	70	153	80		80
Adapter nos pratiques à l'évolution de la société.	Nombre de sélections offrant la pratique d'une activité nouvelle (body-wrestling, grappling combat, ...)	51	70	101	100		100
Développer l'accessibilité pour les publics éloignés de la pratique	Effectif de licences féminines issues des ZUS ou ZRI.	765	1100	918	1200		1200
Promouvoir la discipline par la pratique scolaire, périscolaire ou les animations pendant les vacances.	Effectif de la pratique scolaire et promotionnelle	22213	21000	27465	22000		22000
Adapter nos formations d'encadrement (Arbitres, entraîneurs et dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques.	Nombre de journées stagiaires (F1 et FC)	2675	3500	3050	4000		4000
Pérenniser les résultats des équipes de France seniors dans les compétitions européennes et mondiales.	Résultats aux championnats Europe et Monde Senior disciplines RHN	CM 0	JO 1 à 2, med - 3 cl CE 0+6 med CM 0+3 med	JO 2 sélectionnés - CE : 0 méd CM : 0 méd	CE 2+6 med - 2 cl CM 2+3 med - 3 cl		
Pérenniser les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales.	Résultats aux championnats Europe et Monde Jeunes disciplines RHN	CE 2 CM 1	CE 3 med - CM 1 med	CE : 3 méd - CM : 1 méd	CE 2 med - CM 1 med		
Organiser un parcours de formation du lutteur vers le haut niveau cohérent - « Parcours d'excellence sportive ».	Nombre de clubs impliqués dans le projet haut niveau (participation aux actions organisées pour les collectifs)	38	20	38	20		20
Accentuer la valorisation de l'image des Equipes de France et soutenir nos sportifs de haut niveau	Pourcentage de SRN insérés professionnellement ou en formation jusqu'à deux ans après leur sortie de liste.	94	100		100		100

AS

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Mettre en œuvre une politique territoriale pour soutenir nos structures déconcentrées.				
Action 1	222 320 €	134 275 €	134 275 €	88 045 €
Structuration fédérale	222 320 €	134 275 €	134 275 €	88 045 €
Développer l'accessibilité pour les publics éloignés de la pratique	222 320 €	134 275 €	134 275 €	88 045 €
Action 1	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €
Adapter nos pratiques à l'évolution de la société.	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €
Action 1	208 245 €	75 725 €	75 725 €	132 520 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	190 725 €	65 725 €	65 725 €	125 000 €
Action 4	190 725 €	65 725 €	65 725 €	125 000 €
Professionnalisation de l'activité	17 520 €	10 000 €	10 000 €	7 520 €
Nombre de lettres de missions signées sur CTSWeb	17 520 €	10 000 €	10 000 €	7 520 €
Action 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
Pérenniser les résultats des équipes de France seniors dans les compétitions européennes et mondiales.	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 2	457 071 €	408 048 €	408 048 €	68 023 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	383 748 €	363 048 €	363 048 €	20 700 €
Action 3	383 748 €	363 048 €	363 048 €	20 700 €
Accompagnement sanitaire préventif	73 323 €	45 000 €	45 000 €	47 323 €
Pérenniser les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales.	73 323 €	45 000 €	45 000 €	47 323 €
Action 2	307 030 €	286 330 €	286 330 €	20 700 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	307 030 €	286 330 €	286 330 €	20 700 €
Organiser un parcours de formation du lutteur vers le haut niveau cohérent - « Parcours d'excellence sportive ».	307 030 €	286 330 €	286 330 €	20 700 €
Action 2	692 960 €	350 622 €	350 622 €	368 314 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	662 960 €	320 622 €	318 422 €	344 538 €
Action 3	662 960 €	320 622 €	318 422 €	344 538 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	30 000 €	30 000 €	6 224 €	23 776 €
Accentuer la valorisation de l'image des Equipes de France et soutenir nos sportifs de haut niveau	30 000 €	30 000 €	6 224 €	23 776 €
Action 2	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Adapter nos formations d'encadrement (Arbitres, entraîneurs et dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques.	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Action 4	40 200 €	34 000 €	34 000 €	6 200 €
Professionnalisation de l'activité	40 200 €	34 000 €	34 000 €	6 200 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	40 200 €	34 000 €	34 000 €	6 200 €
Action 1	68 000 €	21 000 €	16 000 €	52 000 €
Programmes d'échanges internationaux	68 000 €	21 000 €	16 000 €	52 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	68 000 €	21 000 €	16 000 €	52 000 €
Action 1	45 120 €	20 000 €	20 000 €	25 120 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	45 120 €	20 000 €	20 000 €	25 120 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	45 120 €	20 000 €	20 000 €	25 120 €
Action 3	18 000 €	18 000 €	1 092 €	16 908 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	18 000 €	18 000 €	1 092 €	16 908 €
TOTAL	2 291 446 €	1 555 500 €	1 488 616 €	802 830 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

207 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 281 116 €

AR

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	DEV	Domiciliation
10278	06002	00020379101	05	EUR	CCM CRETEIL

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)  
FR76 1027 8060 0200 0203 7910 105

BIC (Bank Identifier Code)  
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM CRETEIL

62 B RUE DU GENERAL LECLERC

94000 CRETEIL

08 20 09 99 42

Titulaire du compte (Account Owner)

ASS FEDERATION FRANCAISE

DE LUTTE

2 RUE LOUIS PERGAUD

94706 MAISONS ALFORT CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ